

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Christian BIZET, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Thomas RAINER

Date de convocation : 08 juin 2021

Secrétaire de séance : Stéphanie DUCRUET Lydie JACQUEMOUD

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 21H25

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Contrat eau potable
- Stationnements publics
- Etude géotechnique Volland
- Délibération bail boulangerie modification surface et augmentation de loyer
- Arrêté ester en justice
- Questions diverses

RACCORDEMENT EAU FERME DE CHALLONGES

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un agriculteur, M. HOFER, a demandé une arrivée d'eau à proximité d'un champ, descente Chemin de la Louise / Val Clair, avec un regard et un compteur pour alimenter les abreuvoirs des animaux (afin d'éviter de faire des allers/retours depuis la ferme pour abreuver ses vaches). M. Damien BORNENS rappelle que cela ne représente pas un surplus de consommation d'eau pour la commune car à ce jour, l'eau est prise à la ferme et acheminée dans le champ.

Le conseil demande qu'il soit spécifié dans le règlement que cela est possible uniquement lorsqu'il s'agit de « nourrir » les animaux et non pour l'arrosage de culture. Afin d'éviter les abus de raccordements, il précise que le raccordement en eau potable est limité aux agriculteurs exploitant sur la commune de Challonges uniquement, à raison d'un raccordement par exploitation.

Le conseil vote : 15 pour / 0 contre / 0 abstention.

CONTRAT EAU POTABLE

De plus, le raccordement au domaine public sera dorénavant effectué par le distributeur d'eau, à savoir la commune, dans le respect des règles pour garantir une alimentation en eau de qualité et le bon fonctionnement du compteur.

Ces travaux seront ensuite facturés au demandeur.

Le conseil vote : 14 voix pour / 1 voix contre

ETUDE GEOTECHNIQUE VOLLAND

Etude géotechnique affaissement de la route de Volland :

3 entreprises ont été démarchées pour faire des devis pour l'étude de sol.

* GEOLITHE: 5000 € HT (ne s'est pas déplacée pour voir le terrain)

* EQUATERRE: 7975 € HT (ne s'est pas déplacée pour voir le terrain)

* HYDROGENIETECHNIQUE: 8756 € HT (est venue sur site)

Aucune entreprise ne proposant les mêmes prestations, M. Eddy Tranchand se propose d'étudier dans le détail les devis.

Le choix est reporté au prochain conseil

AVENANT BAIL BOULANGERIE

Mme le Maire et M. Damien Bornens ont rencontré le boulanger, M. DELVAUX, pour faire un bilan de fin de chantier.

Il a été acté une augmentation du loyer justifié par l'agrandissement de 6m² de son local. Il a également été convenu que la tonte de sa terrasse serait dorénavant faite par l'employé communal.

Il est proposé d'augmenter le loyer de 30€ pour l'agrandissement et de 20€ pour l'espace vert, soit un total de 50€ pour un loyer passant de 550 à 600€.

Le conseil vote : 15 pour / 0 contre / 0 abstention

Cette entrevue a permis de faire un rappel des règles sanitaires :

- caisses fermées pour entreposage du pain dur à l'extérieur
- évacuation des cartons plus régulièrement.

ARRETE ESTER EN JUSTICE

A la demande du Tribunal Administratif, Mme Le Maire donne lecture au conseil de l'arrêté n° 20-2021 précisant qu'un cabinet d'avocat, le cabinet Fessler, a été engagé pour représenter la commune dans le dossier TDF.

Cet arrêté vient en complément de la délibération lors du précédent conseil municipal.

STATIONNEMENTS PUBLICS

Les habitants se plaignent de ne pas avoir de place pour se garer.

En effet, des voitures se garent à la journée sous l'auvent de la salle des fêtes pour le covoiturage ou devant la mairie. Il ne reste donc que très peu de place aux personnes utilisant les commerces et aux parents pour accompagner les enfants à l'école.

Les habitants doivent utiliser plus régulièrement les parkings mis à leur disposition sous la boulangerie et non pas sous la salle des fêtes (immeuble boulangerie).

Il a été décidé par le conseil de mettre en place un stationnement à durée limitée du lundi au vendredi devant la mairie et sous la salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

Entretien de la commune :

La balayeuse passera dans toute la commune le jeudi 17 juin pour nettoyer les routes.

Le dispositif voisin vigilant n'a pas été retenu par le conseil municipal car il représente un coût trop important. En revanche, il est rappelé à la population que lors des départs en vacances, il est conseillé de prévenir la gendarmerie qui assurera une veille. Un dépliant d'information est disponible en mairie.

Concernant la fibre, une réunion d'information aura lieu le 22 juillet dans l'après-midi afin d'expliquer à l'ensemble de la population les travaux réalisés et les démarches à effectuer. Nous rappelons qu'à ce jour seul les « petits fournisseurs » peuvent vous proposer un accès. Orange, Free, Bouygues... arriverons à partir de l'automne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-cinq minutes

Madame Le Maire de Challonges

Sophie COLAS

